Deux modifications essentielles du calendrier au XVI^e siècle

Première modification
Charles IX, par un édit de 1563,
ordonna que l'année commence
sur toutes ses terres le 1^{er} janvier.

Auparavant l'année commençait selon les Provinces à Noël, en mars ou même à Pâques... dont la date est mobile. Ce qui paraît pourtant évident mis pourtant du temps à être appliqué.

La mesure pris effet 4 ans plus tard au 1^{er} janvier 1567.

Mais nous étions toujours sous le calendrier julien (de Jules César) depuis l'an 46 avant J.-C

Or ce calendrier prenait du retard par rapport au calendrier solaire : 3 jours tous les 400 ans. Soit 10 jours au XVIe siècle.

Deuxième modification

Le pape Grégoire XIII en 1582 réforma le calendrier julien en coupant 10 jours de l'année 1582.

La France adopta ce calendrier grégorien dès le mois de décembre 1582 où le dimanche 9 fut immédiatement suivi du lundi 20.

Décembre 1582

dimanche 9, 10,11, 12,13,14, 15, 16, 17, 18, 19, lundi 20

Année 1583

Les dates sont donc avancées de 10 jours.

C'est son application qui est « expliquée » dans ce manuscrit.

Vous savez tout pour faire la transcription!

Ce texte ne comporte que 8 lignes.